



# Panorama des arrêts de la Cour de cassation - semaine du 1er au 7 avril 2019

Jurisprudence publié le **24/04/2019**, vu **1477 fois**, Auteur : [Sophie ROLLAND-GILLOT](#)

**Retrouvez les derniers arrêts rendus par la Cour de cassation, intéressant plus particulièrement le droit des assurances, le droit des baux et le droit de l'urbanisme.**

## 1. Droit des assurances

La Cour de cassation a reconnu valable et opposable à la victime, la clause contractuelle mentionnée dans le contrat d'assurance et relative à la réception de l'ouvrage (**Cass. 3ème Civ., 4 avril 2019, n°18-12.410**).

## 2. Droit des baux

- Le preneur a manqué à son obligation de restitution des lieux libres de tous occupants dès lors qu'il est établi que les locaux étaient occupés à l'expiration du bail à construction (**Cass., 3ème Civ., 4 avril 2019, n°18-14.049**).
- L'usufruitier d'une parcelle, qui en perçoit les revenus, et le nu-propiétaire qui a donné à bail la parcelle, doivent être condamnés *in solidum* à faire cesser les travaux illicites qui y ont été exécutés par le locataire (**Cass. 3ème Civ., 4 avril 2019, n°18-11.208**).

## 3. Droit de l'urbanisme

La Cour de cassation a jugé que n'a pas donné de base légale à sa décision la cour d'appel qui fixe les indemnités d'expropriation sans rechercher si, les parcelles étant situées dans une zone désignée par le document d'urbanisme comme devant faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, la capacité des réseaux les desservant était adaptée au regard de l'ensemble de la zone.

Doit être cassé l'arrêt qui fixe les indemnités d'expropriation sans répondre aux conclusions d'appel du bénéficiaire de l'expropriation qui soutenait que le sous-sol des parcelles était pollué et qu'un abatement de 40% devait en conséquence être pratiqué.

En cas d'expropriation partielle, une indemnité pour dépréciation du surplus peut être allouée quelle que soit la nature du bien exproprié (**Cass. 3ème Civ., 4 avril 2019, n°18-10.989**).